



Aurillac, le 22 juillet 2021

**Monsieur Olivier VERAN**  
**Ministère des Solidarités et de la Santé**  
**14, avenue Duquesne**  
**75007 PARIS**

Monsieur le Ministre,

Nous avons été informés qu'une réflexion nationale est en cours afin d'évaluer les besoins en soins critiques et de réanimation et leur couverture sur le territoire aux fins d'envisager les évolutions nécessaires.

Nous souhaitons dans ce cadre attirer votre attention sur l'opportunité de créer un service de réanimation sur le site du Centre Médico-Chirurgical de Tronquières à Aurillac, qui n'en dispose plus depuis 2015. Cet établissement privé souhaite en effet convertir son Unité de Soins Intensifs (USI) en service de médecine intensive et réanimation et a déposé sans succès une autorisation d'ouverture de lits de réanimation auprès de l'ARS.

Cette demande s'appuie sur l'expérience de la crise sanitaire au cours de laquelle les lits d'USI de cet établissement privé ont été transformés en lits de réanimation adultes, ce qui a permis de délester l'hôpital public et d'accueillir tous les patients.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de tirer les leçons de cette crise sanitaire et de rouvrir au CMC un service de réanimation, à la fois pour être en capacité de répondre à des situations de crise sanitaire, mais aussi pour faire face aux besoins en réanimation du département, qui vont croissants compte tenu du vieillissement de la population.

Nous vous remercions des suites que vous pourrez donner à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

**Vincent DESCOEUR**  
**Député du Cantal**

**Stéphane SAUTAREL**  
**Sénateur du Cantal**